

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/045**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 02 AVRIL 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 8 : APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT « AMBITION MOSELLE » DE LA VILLE DE SARRALBE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Pénélope Heymes, conseillère municipale,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer avec M. le président du conseil départemental de la Moselle,  
un nouveau contrat « Ambition Moselle » par lequel le département de la Moselle apportera  
son soutien financier à 3 programmes d'investissements communaux pour la période 2020-  
2025 :

Projet 1 : Réhabilitation et isolation du centre sportif et culturel/Tranche 1,

Projet 2 : Rénovation globale du centre sportif et culturel/Tranche 2,

Projet 3 : Le programme Fus@e pour les écoles.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à  
compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de  
Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 05 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 04 avril 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

